



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INSPECTIONS**

INSPECTIONS

Nice, le 2 décembre 2024

Affaire suivie par :  
Jean Marc NOAILLE  
Réfèrent « Mémoire et citoyenneté »

La rectrice de l'académie de Nice

Tél : 04.93.53.71.50/51  
Mél : [jean-marc.noaille@ac-nice.fr](mailto:jean-marc.noaille@ac-nice.fr)

à

53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
s/c de messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs  
académiques des services de l'Éducation nationale des  
Alpes-Maritimes et du Var

**Objet : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la France et de la victoire**

La France poursuivra en 2025 la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la France et de la victoire.

Comme l'année dernière, le président de la République a souhaité que le cycle commémoratif 2024-2025 puisse constituer un moment important pour la nation, non seulement pour son rayonnement international mais aussi pour sa cohésion autour des valeurs républicaines.

Pour concevoir et mettre en œuvre les manifestations organisées par l'Etat, impulser, coordonner et valoriser les initiatives prises dans le pays, un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé en 2023. Le ministère de l'Education nationale est un des membres fondateurs de ce GIP et prend pleinement part à cette ambition, notamment en transmettant aux jeunes générations l'histoire et les mémoires de ce conflit.

Dans cette perspective, l'ensemble des projets pédagogiques associés à ce cycle commémoratif des établissements publics et privés sous contrat du premier et du second degré pourront faire l'objet d'une demande de labellisation. Un premier appel à projet a d'ores et déjà été déclaré en début d'année en donnant lieu à la labellisation de treize projets dans notre académie.

Afin de poursuivre la mobilisation des équipes autour du cycle commémoratif, je vous informe qu'un second appel à projet vient d'être lancé par le ministère, appel à projet ouvert le 2 décembre 2024 qui se terminera le dimanche 9 mars 2025. Tous les établissements publics et privés sous contrat du premier et du second degré sont à nouveau concernés.

Comme lors de la première session, un comité académique se réunira alors sous ma présidence pour labelliser les projets les plus aboutis et porter un avis sur un financement possible du GIP.

Vous trouverez en pièce jointe le cahier des charges de l'appel à projets 2024-2025.

Je vous demande de diffuser ces informations auprès des équipes enseignantes placées sous votre autorité et vous prie de veiller à ce que les équipes éducatives puissent déclarer tous les projets du premier et du second degré dans l'application "Adage".

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter monsieur Jean-Marc Noaille, IA-IPR, référent académique "Mémoire et citoyenneté" : [jean-marc.noaille@ac-nice.fr](mailto:jean-marc.noaille@ac-nice.fr)

**La rectrice de l'académie de Nice**



**Natacha CHICOT**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Cahier des charges de l'appel à projets (2024-2025)**

**« Labellisation des projets déposés dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire »**

### **CONTEXTE**

Le GIP-Mission Libération assure l'organisation et la promotion du programme commémoratif sur l'ensemble du territoire national et le cas échéant à l'étranger. Les commémorations doivent permettre de valoriser l'engagement de la jeunesse à travers l'exemple des combattants et des résistants, la résilience des populations civiles durement touchées mais aussi la refondation républicaine et la reconstitution rapide des autorités de la République dans les territoires libérés. Le programme mené par la Mission vise à honorer les hommes et les femmes qui se sont levés, ont souffert, ont combattu et libéré. Le lien entre les derniers témoins et la jeunesse est au cœur des travaux de la Mission.

<https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>

En 2024, le programme commémoratif comportait les hommages aux deux grands débarquements de l'année 1944 (Normandie et Provence) et aux libérations, particulièrement symboliques, de Paris et de Strasbourg, ainsi que de nombreux autres événements. En 2025, le programme commémoratif porte sur des hommages aux combats de la Libération, et ce jusque dans les poches de l'Atlantique en mai 1945, et met aussi l'accent sur la découverte de l'univers concentrationnaire, le retour des absents (déportés, prisonniers...) et les sorties de guerre.

L'appel à projets « Labellisation des projets réalisés dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » lancé durant l'année 2023-2024 sur l'application ADAGE a rencontré un vif succès. Au total, plus de 1000 projets impliquant 51 000 élèves dans 900 établissements ont pu être labellisés par les comités académiques, réunis sous l'autorité des recteurs.

- **TYPES DE PROJETS ET CONDITIONS DE LABELLISATION**

Les projets pédagogiques devront s'inscrire dans le cadre des actions de libération du territoire depuis la libération de la Corse en septembre 1943 jusqu'à l'année 1945.

Ces projets permettent aux enseignants de transmettre aux élèves des connaissances sur l'histoire et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Les enseignants peuvent travailler dans un cadre interdisciplinaire et s'appuyer sur une démarche de projet. Dans cette perspective, l'ancrage local peut être privilégié pour mettre en valeur les spécificités territoriales et le patrimoine de proximité. Les projets peuvent également s'inscrire dans une échelle nationale, européenne et internationale. Célébrer la libération de la France, c'est aussi participer à l'organisation de cérémonies, favoriser les actions inter-degrés et intergénérationnelles, mais aussi travailler dans le cadre de l'école inclusive. Ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ont une **dimension partenariale**. Tout partenariat avec une structure culturelle ou mémorielle (lieux de mémoire, musées, centres d'archives, etc.) ou un artiste est encouragé et doit être valorisé. Une liste des partenaires culturels (liste non exhaustive) est consultable sur ADAGE.

L'application ADAGE permet d'identifier des partenaires, de trouver des idées de projets et de consulter les offres qui peuvent être éligibles à l'utilisation de la [part collective du pass Culture](#) pour les collégiens et les lycéens.

Dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026), la mesure 3.4 prévoit que chaque élève bénéficie au moins d'une visite d'un site de mémoire et d'histoire relatif aux questions de racisme et d'antisémitisme au cours de la scolarité. Pour mettre en œuvre cette mesure, les enseignants sont invités à se rendre sur l'application ADAGE pour renseigner la visite effectuée, trouver un lieu de mémoire proche de leur établissement scolaire ou encore bénéficier d'un financement grâce à la part collective du pass Culture pour les collégiens et lycéens.

Pour plus d'information, consulter la page [Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine](#).

- **LABELLISATION**

Les écoles et les établissements scolaires qui voient leurs projets labellisés par les comités académiques seront autorisés à utiliser le **logo officiel** dédié à cette commémoration et seront inscrits sur une **carte interactive** de la mémoire du 80e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire. Les projets labellisés pourront être mis en valeur sur le site de la Mission Libération <https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>

Les enseignants sont invités à faire signer aux parents d'élèves mineurs et aux élèves majeurs des autorisations de captation image/voix. Ces autorisations sont en accès libre sur le site eduscol à l'adresse ci-après :

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

- **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PROJETS PAR LE GIP-MISSION LIBÉRATION**

Des projets labellisés sélectionnés par les comités académiques et la Mission Libération pourront obtenir une aide financière en complément d'autres financements.

Dans ce cadre, les enseignants doivent remplir dans ADAGE le budget prévisionnel.

Les comités académiques, lors du processus de labellisation, procéderont à une présélection des projets labellisés les plus remarquables. Le GIP-Mission Libération choisira dans cette sélection les projets qu'il co-financera. La subvention du GIP-Mission Libération ne pourra excéder 50% du budget total. Le GIP-Mission Libération contactera les établissements scolaires dont les projets auront été finalement sélectionnés pour leur verser tout ou partie de la somme demandée.

**Pourront être éligibles à une aide financière, et selon l'appréciation du GIP :**

- Les interventions d'artistes ou d'intervenants professionnels
- Les transports d'élèves dans le cadre d'événements particuliers (rassemblement d'élèves, visite de lieux de mémoire et d'histoire, échange avec une classe à l'étranger)
- L'achat de matériel conséquent nécessaire à la réalisation du projet

Organisé dans le contexte de la contre-offensive alliée à l'été 1944, le convoi se caractérise notamment par la diversité des origines géographiques des déportés, et par le nombre des enfants en bas âge.

L'association souhaite faire connaître les parcours des 1 306 hommes, femmes et enfants qui ont été déportés dans ce convoi ; poursuivre le travail des survivants et prendre une part active dans la transmission de la mémoire de la Shoah ; associer les hommes et les femmes de bonne volonté qui pensent que le combat contre les discriminations et la haine passe par la connaissance des processus qui ont abouti à la Shoah.

Plusieurs dizaines de milliers de documents concernant les déportés du convoi 77 ont été collectés et rassemblés par l'association. L'association propose à des collégiens (de classe de 3e et à des lycéens de mener des recherches sur les déportés dans les villes ou villages où ils sont nés, ou ont vécu. À l'issue de ces recherches, les élèves réalisent une biographie retraçant la vie de chaque déporté. Cette biographie est élaborée à partir des documents d'archives et des témoignages. Ce projet peut être mené dans un cadre interdisciplinaire. Les supports choisis pour la restitution de la biographie sont libres. Ce projet est aussi l'occasion pour les élèves de tisser des liens avec des élèves d'établissements d'autres académies ou de pays étrangers. La biographie finalisée est ensuite mise en ligne sur le site de l'association.

Pour en savoir plus consulter le site de l'association

<https://convoi77.org>

- **LE SOUVENIR FRANÇAIS**

Les objectifs de l'association du Souvenir Français sont de trois ordres :

- Entretenir les tombes en déshérence des soldats « Morts pour la France », les monuments et les plaques ; - Commémorer en maintenant vivantes les cérémonies locales ; - Transmettre en permettant à chaque élève d'avoir visité un lieu de mémoire et avoir participé à une cérémonie commémorative.

Dans le cadre du cycle mémoriel, le Souvenir français invite les élèves à participer au **projet « Géomémoire » à travers le recensement des tombes des « morts pour la France » de 1944.**

Pour en savoir plus, consulter le site de l'association

<https://le-souvenir-francais.fr/>

- **CONCOURS D'HISTOIRE FRANCO-ALLEMAND EUSTORY-FRANCE**

EUSTORY-France est organisé par la Fédération des Maisons Franco-Allemandes en coopération avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et fait partie du réseau EUSTORY de la Fondation Körber.

« 80 ans de la Libération : Le chemin vers la fin de la Seconde Guerre mondiale »

Inscrivez-vous au concours d'histoire franco-allemand EUSTORY-France à partir du 25 septembre 2014 jusqu'au 8 février 2025 :

[https://eustory.fr/fr\\_FR/pre-inscription/](https://eustory.fr/fr_FR/pre-inscription/)

Le concours 2024/25 est consacré à la thématique des « 80 ans de la Libération : Le chemin vers la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Ce thème invite les élèves français de la 4<sup>e</sup> au Baccalauréat général ou professionnel et les élèves allemands de la 4<sup>ème</sup> à l'Abitur à mener des recherches sur la période de la Libération entre le débarquement du 6 juin 1944 et la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945, à travers une perspective à la fois locale et franco-allemande.

Les élèves peuvent effectuer une recherche historique individuelle, en groupe, en classe ou en tandem franco-allemand (l'équipe d'EUSTORY-France est à votre disposition pour vous aider à trouver un partenaire de tandem).

Plus d'informations : [https://eustory.fr/fr\\_FR/](https://eustory.fr/fr_FR/)